

MJC Rouen Rive Gauche
Place de Hanovre
76100 Rouen
tél : 02 35 70 61 70
Mob : 06 80 11 90 89
mail : contact@associations-et-territoires.net
www.assonormandie.net

Contribution Plan National de développement de la vie associative

Plus de 80% des associations n'ont pas de salarié, une grande partie d'entre elles sont isolées, en dehors de tout réseau. Et pourtant, les associations avec les entreprises et les collectivités publiques constituent le socle de l'écosystème des territoires. Elles participent pleinement à leur animation et à leur attractivité.

Comme les entreprises et les collectivités, elles sont confrontées aux mutations de notre société et doivent être accompagnées dans leur évolution. C'est le sens des propositions présentées ici.

- ✓ **Proposition N° 1** : développer la Recherche-Développement sur l'évolution des pratiques associatives, la place et le rôle des associations sur les territoires, la gouvernance numérique, le partenariat.... On pourrait mobiliser les Universités, financer des recherches-actions, des expérimentations, confronter les approches...
- ✓ **Proposition N°2** : ouvrir les associations aux pratiques européennes ; favoriser la rencontre entre les associations françaises et leurs homologues européens. C'est un enjeu important pour la construction européenne. Les associations ne doivent pas craindre les pratiques étrangères...
- ✓ **Proposition N°3** : créer un agrément d'intérêt général s'appliquant à tous les territoires, commun à tous les secteurs d'activités, permettant de distinguer les associations « ordinaires » de celles servant « l'intérêt général ».

Les défis posés aux associations s'articulent sur quatre axes principaux: **les territoires, les ressources humaines, les ressources financières, les ressources numériques**

Les territoires :

Dans le cadre de la loi NOTRE les EPCI deviennent des espaces de référence pour les associations

- ✓ **Proposition N°4** : créer sur chaque territoire, une conférence locale de la vie associative, ouverte aux associations d'intérêt général. Sa mission, structurer et porter la parole associative
- ✓ **Proposition N°5** : faire des conseils de développement des EPCI, de vrais espaces de rencontre et de dialogue entre les entreprises, les collectivités et les associations.

- ✓ **Proposition N°6** : créer sur chaque territoire un ou des espaces référents pour accompagner les associations locales. Selon les territoires cette mission pourrait être assumée par une MJC, un centre social, un foyer rural, une maison des associations...

Les Ressources humaines :

Si les bénévoles sont de plus en plus nombreux, leur mode d'engagement est de plus en plus ponctuel. Les associations sont confrontées à une sorte d'oxymore : comment faire du bénévolat durable avec des bénévoles éphémères ?

- ✓ **Proposition N°7**: revisiter les cadres de référence de la vie associative (ex : les statuts types)
- ✓ **Proposition N°8** : développer le mécénat de compétences, encourager l'engagement des actifs dans les associations
- ✓ **Proposition N°9** : Développer le compte personnel d'engagement

Les futurs professionnels de l'animation ne trouvent pas au sein du système de formation initiale les cursus de qualification adaptés. Ils doivent se tourner vers la formation professionnelle continue à la charge des employeurs et des stagiaires

- ✓ **Proposition N°10** : ouvrir au sein de l'Education nationale une filière de formation initiale aux métiers de l'animation.

Les financements :

Les associations sont invitées à se tourner vers le don et le mécénat pour financer leurs activités. Pour la plupart ni les associations ni les entreprises n'ont cette culture. Les dons sont fléchés vers des niches spécifiques et inaccessibles à la grande majorité des associations

- ✓ **Proposition N°11** : dans chaque région, voire chaque EPCI créer un fonds de dotation cogéré par les parties prenantes, mobilisant les dons des habitants et des entreprises du territoire, en direction d'actions d'intérêt général répondant aux besoins du territoire.
- ✓ **Proposition N°12**: développer la communication sur le don et le mécénat en valorisant la diversité des activités d'intérêt général
- ✓ **Proposition N°13** : comme le permet la Directive Services, élargir le périmètre définissant l'intérêt général. Au sein de l'Union Européenne, certains pays ont étendu par exemple, ce périmètre à l'ensemble du champ éducatif et pas seulement à l'école ;

La gouvernance numérique :

Les associations maîtrisent mal les enjeux de la gouvernance numérique. Trop souvent encore le numérique est perçu comme une simple évolution technique.

- **Proposition N°14** : dédier un centre de ressources aux associations au plan national comme il en existe un pour les entreprises.
- **Proposition N°15** : développer des plateformes numériques sur les territoires pour accompagner les pratiques associatives (cf. propositions N°3).
- **Proposition N°16** : qualifier les acteurs à la gouvernance numérique